

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 SEPTEMBRE 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE 9 SEPTEMBRE A 18H30, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SE SONT REUNIS DANS LA SALLE DU CONSEIL

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mmes BOULOGNE, GUERET, HERVÉ-BARRE, RABATÉ-NANNI, ROGIER, SIMARD, PROTAT

Mrs HERNANDEZ, LE ROY, LUSIGNY, MICHAUT G, MICHAUT JP, NOLET F, BOUCHER M

Absent : Mme CHEMIN

Secrétaire de séance : Patricia SIMARD

LE PROCES-VERBAL DU 9 JUILLET 2021 A ETE SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES

BAIL COMMUNAL :

✓ Nouveau bail pour le logement du 2B rue des Bertauches

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le bail de location de l'appartement situé au 2B rue des Bertauches signé entre la Mairie de Michery et Monsieur BAUDART Yohan le 1^{er} Juillet 2018 est arrivé à échéance. Il convient donc d'établir un nouveau bail.

Monsieur le Maire propose donc un nouveau bail à compter du 1^{er} Juillet 2021. Le montant du loyer mensuel sera de 230€ hors charges. Le chauffage, l'électricité et l'eau/assainissement sont à la charge du locataire ainsi que la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères (facturée annuellement par le propriétaire).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

✓ Avenant au bail avec la SARL SERENITE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un avenant au bail de location du local situé 2, rue Charles de Gaulle a été signé entre la commune de Michery et la SARL SÉRÉNITÉ-SAP le 1^{er} septembre 2021 (date de prise d'effet).

Le présent avenant concerne la modification des conditions financières suite à la location d'une plus grande partie des locaux techniques soit une surface totale couverte de 199 m² et 286m² de cour extérieure à l'ouest du bâtiment, qui n'entre pas dans la valorisation du bail.

Le loyer total mensuel sera de 390€ (375€ de loyer et 15€ de charges mensuelles).

BUDGET :

✓ Créances éteintes et non-valeur sur le Budget de l'eau

Ce dossier sera traité au prochain Conseil Municipal.

AFFAIRES SCOLAIRES :

✓ Signature de la convention avec API pour la fourniture des repas pour l'année scolaire 2021/2022

Le marché conclu à la fin de l'année 2014 avec la Sté Elite Restauration pour la fourniture de repas scolaires en « liaison froide est arrivé à échéance le 31/12/2017. Une procédure d'appel d'offres a été lancée en 2017 pour permettre aux sociétés intéressées de présenter une proposition de fourniture des repas à partir du 1^{er} janvier 2018. La Société API Restauration a été sélectionnée pour la livraison des repas à la cantine.

Il convient donc de signer un nouvel avenant à la convention applicable au 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 août 2022 suite à l'augmentation du prix du repas de 2.59€ HT à 2.62€ €HT soit 2.76€ TTC. L'augmentation du prix du repas sera répercutée aux familles en janvier 2022. En 2020, la municipalité n'a pas répercuté la hausse annuelle du prestataire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

BUDGET / DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET PRINCIPAL MICHERY :

✓ **Espace numérique de l'école :**

Cpt 2183 ==> + 1 187.00€

Cpt 1321 ==> + 1 187.00€

✓ **Liquidation du syndicat de l'Oreuse :**

Le Syndicat de l'Oreuse qui avait en charge l'entretien de l'Oreuse a été dissout et les fonds disponibles ont été répartis entre les communes adhérentes. A ce titre, Michery a reçu la somme de 2117,22 €.

Cpt 2183 => + 2 117.22€

Cpt 001 => + 2 117.22€

Cpt 60628 => - 157.06€

Cpt => 7713 - 157.06€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

✓ **Régularisation d'écritures comptables sur la régie d'avance communale :**

Monsieur le Maire informe le CM que par délibération 2015/24 du 27 mars 2015 une délibération pour création de la régie d'avance communale, ceci dans le cadre de la gestion des activités périscolaires (NAP).

Cette régie permettait aux responsables de ces activités de procéder à des achats modiques, le CM avait décidé à l'unanimité de créer cette régie d'avance avec un fond de caisse de 500€.

Pour pouvoir reconstituer la recette d'avance, il faut régulariser les dépenses qui ont été effectuées par chèques et CB et remboursées aux intéressés, car seul mode de paiement autorisé dans l'acte constitutif était l'espèce et seul le régisseur pouvait les engager et les payer.

Les NAP n'existent plus depuis septembre 2017, mais il faut noter :

- que des irrégularités ont été relevées dans le fonctionnement de la régie empêchant en l'état la reconstitution de l'avance (rejet du mandat concerné).
- que des dépenses ont été engagées dans l'intérêt du service NAP par des agents et remboursées par le régisseur sur présentation des factures.
- que ces irrégularités quant aux modes de paiements et aux personnes ayant engagé les dépenses ne remettent pas en cause l'intérêt public de la dépense.
- qu'il y a lieu de valider les remboursements que le régisseur a pratiqué envers les intéressés. (Cf. tableau joint)

- que nonobstant l'ancienneté des dépenses, cela ne fait pas obstacle à la régularisation de l'avance et que le conseil relève le régisseur et le comptable de l'éventuelle prescription quadriennale qui pourrait frapper certaines d'entre elles

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions de régularisation et accepte la reconstitution de la régie d'avance

DIVERS :

✓ Remboursement des frais engagés par Madame Simard Patricia :

Monsieur le Maire informe le CM que Madame SIMARD Patricia a dû procéder à l'achat de différentes fournitures pour la garderie mais ne pouvant payer en mandat administratif, elle a dû avancer la somme de 36.41€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES

1. La CCYN a sollicité les communes pour la mise de groupes de travail concernant la Convention Territoriale Globale (CTG). Nous avons proposé :

- * Pour la commission « petite enfance et parentalité » : Mme Michèle HERVE-BARRE
- * Pour la commission « Enfance et jeunesse » : Mme Patricia SIMARD
- * Pour la commission « Accès aux droits et vie sociale » : Mme Marianne RABATE-NANNI

2. Devis fenêtres Ecole

Le dossier prend du temps à être finalisé car il a fallu passer par un diagnostic du SDEY (Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne) et définir le cahier des charges permettant d'obtenir le plus de subventions pour ces travaux. Des devis ont été établis mais les prestations proposées par les entreprises sollicitées ne sont pas toujours identiques malgré le cahier des charges. Mme ROGIER va reprendre les devis pour le prochain Conseil Municipal.

3. Travaux de lasure effectués par Mr Delacroix

Des travaux de propreté des bois lasurés sont effectués par Mr Delacroix, auto-entrepreneur, dans un souci de maintenir les huisseries et boiseries en bon état.

4. PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal)

Les communes ont été sollicitées pour réactualiser le projet d'urbanisme de 2017. Ce document de travail devrait permettre à la CCYN, qui a la compétence de l'urbanisme, de mieux prendre en compte les contraintes et les richesses de notre territoire. Le document produit a été soumis à l'ensemble des membres du Conseil qui ont pu apporter leurs remarques et leurs contributions avant l'envoi à la CCYN le 10 septembre 2021.

5. Eau

Les premiers retours d'auto-relève sont positifs. Néanmoins nous notons qu'il y a encore des fuites découvertes à l'occasion de la relève. Pour ne pas que ces fuites s'amplifient et gaspillent notre réserve d'eau potable, chacun est encouragé à être vigilant quant à l'état du réseau/compteur qui le dessert. L'eau est un bien commun, c'est un acte citoyen que d'y apporter une attention toute particulière.

6. Restriction de circulation des poids lourds sur la D25

Le maire de Gisy-Les-Nobles nous a sollicités pour appuyer sa demande de limitation de transit des poids lourds de plus de 19 T sur la D25. Le Conseil Municipal charge le maire d'appuyer cette demande. Concernant Michery, une réflexion est menée pour limiter la circulation des poids lourds de la rue Chauchu.

7. Halloween

Une commission pour la journée Halloween va être mise en place par Mr LUSIGNY et Mme CHEMIN. Les parents seront sollicités.

8. Ecole et numérique

Le matériel numérique a été livré et installé à l'école pour la rentrée scolaire dans le cadre de l'appel à projet pour un socle numérique. (Ordinateurs, tablettes, vidéo projecteurs).

9. Information de la commission de protection des animaux

L'achat d'un détecteur de puces électronique a été réalisé conformément à ce qui avait prévu.

10. Points Travaux

Un devis de réfection de toiture du Presbytère a été demandé. Des travaux sont en cours concernant le logement du café, les bordures de trottoirs, matérialisation places de parking au local des infirmières, et passage piétons, et de tonte de la Step. Une réflexion va être menée au sujet de réfection de routes et chemins.

11. Prochaines manifestations

18/19 septembre journées du Patrimoine avec chasse aux trésors et exposition sur le Voyage en Bourgogne au cœur de la Nature (Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne).

25/26 septembre Enduro de carpes Etang de Sixte, organisé par la Sixtoise

16/17 octobre Salon Culturel à la salle des fêtes organisé par l'ACM

24 octobre Concours de belote à la salle des fêtes organisé par Michery Echo Nature

31 octobre Halloween organisé par la commune.

12. Entretien trottoirs

Le maire remercie toutes les personnes qui entretiennent les trottoirs et contribuent à rendre notre village plus agréable.

13. Effondrement d'un puits

Le mur de séparation au-dessus d'un puits s'est effondré rue de l'Eglise. Il y a eu 24 m³ à remblayer. Le tribunal administratif a été saisi et a diligenté un expert car il y avait un risque d'effondrement de la chaussée. **Il n'y avait pas de fuite sur le réseau de la commune.**

Question de l'auditoire

Où en est-on de la location du café restaurant ?

3 dossiers sont déposés. Des entretiens formels vont être réalisés avec l'aide de professionnels de l'hôtellerie

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 20h00

G. MICHAUT

B. GUERET

M. PROTAT

P. SIMARD

C. HERNANDEZ

I. ROGIER

A. LUSIGNY

A. LE ROY

M. RABATÉ-NANNI

C. BOULOGNE

M.HERVÉ-BARRE

JP MICHAUT

F. NOLET

M. BOUCHER